



**Nations Unies**  
**Commission économique pour l'Afrique**

**Réunion et atelier du Groupe d'experts sur l'Initiative Aide pour le commerce et les capacités commerciales de l'Afrique: offre, demande et performances.**

**31 mai – 2 juin 2010, Addis-Abeba (Éthiopie)**

**Communiqué Final**

1. Les experts des États membres ci-après (Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe), se sont réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) du 31 mai au 2 juin 2010 pour participer à la réunion et à l'atelier du groupe d'experts sur l'Initiative Aide pour le commerce et les capacités commerciales de l'Afrique.

2. Les institutions et partenaires de développement ci-après étaient représentés: Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), Alliance africaine pour le commerce électronique (AACE), Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (AGPAEA), Banque africaine de développement (BAD), Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK), Banque mondiale, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, Centre d'études et de renforcement des capacités (CERCAP), Centre européen de gestion des politiques de développement, Commission de l'Union africaine (CUA), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Coordination du Groupe des États africains à l'OMC, Coordination du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à Genève, Corridor de Dar es-Salaam, Economic Policy Research Centre (Centre de recherches sur les politiques économiques) (EPRC), Gouvernement suédois, Groupe du Corridor de Walvis Bay, Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), Département britannique du développement international (DFID), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Overseas Development Institute (ODI), Price Waterhouse Coopers (PWC), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Saana Consulting, Union européenne (UE) et Université de Bochum.

3. La réunion était organisée par le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

4. Les objectifs de la réunion étaient:

- a) Examiner certaines études sélectionnées ayant recours à différentes méthodes pour évaluer l'efficacité de l'Initiative Aide pour le commerce;

- b) Permettre le dialogue entre les partenaires de développement, les pays africains et les communautés économiques régionales (CER) sur la façon dont l'aide pour le commerce peut venir en appui aux processus d'intégration régionale en Afrique.

5. En notre qualité d'experts, nous avons débattu des différentes présentations faites et il en est ressorti que les partenaires de développement/bailleurs de fonds intensifiaient l'aide pour le commerce, que si les ressources versées au titre de l'aide pour le commerce étaient en augmentation, leur ampleur et leur prévisibilité étaient encore problématiques, et que, bien que l'initiative politique date de 2005, la fourniture d'assistance aux pays au titre de l'aide pour le commerce était antérieure au lancement de l'Initiative, ce qui avait créé une certaine confusion chez les participants quant à ce qui pouvait être considéré comme relevant de l'aide pour le commerce.

6. En outre, nous avons eu l'occasion de débattre de différentes questions relatives à l'aide pour le commerce, notamment les statistiques relatives aux flux d'aide pour le commerce aux niveaux mondial, régional et national, les méthodes utilisées pour compiler les données statistiques, les critères retenus pour déterminer les secteurs prioritaires pour l'affectation de l'aide pour le commerce et les pays bénéficiaires, la prévisibilité des ressources de l'aide pour le commerce, le type et la portée de l'appui de l'aide pour le commerce aux processus d'intégration régionale en Afrique, et le suivi et l'évaluation, y compris le problème de l'attribution pour faire correspondre l'aide pour le commerce à des objectifs de développement précis. Les communautés économiques régionales (CER) ont également montré comment elles exploitaient l'aide pour le commerce, alors que les partenaires de développement présents ont décrit leurs stratégies en matière d'aide pour le commerce, notamment des suggestions sur la façon dont les CER pouvaient avoir accès aux ressources.

7. Les problèmes et préoccupations ci-après concernant l'Initiative Aide pour le commerce et ses différentes dimensions ont été soulevés:

- a) L'un des principaux objectifs de l'aide pour le commerce est de permettre aux pays en développement de participer de plus en plus au commerce international et de tirer parti d'une mondialisation sans exclusive, notamment par l'accroissement de la croissance économique et la réduction de la pauvreté;
- b) La définition de l'aide pour le commerce est fondée sur l'aide publique au développement, laquelle comprend des prêts concessionnels. Les participants ont indiqué que la définition de l'aide pour le commerce devrait plutôt être fondée sur les subventions; les prêts concessionnels devraient être traités à part. Parallèlement, les rapports et les statistiques de l'OCDE devraient fournir des données ventilées sur la part de l'aide publique au développement (APD) destinée à l'aide pour le commerce;
- c) Si les flux d'aide pour le commerce augmentent, la prévisibilité de leur ampleur et les conditions politiques posent encore problème. Les flux varient largement d'une année à l'autre et d'un pays à l'autre. Les participants ont estimé que ces flux devaient aller en priorité aux pays africains vulnérables qui en avaient le plus besoin;
- d) Il convient de bien rendre compte de l'aide offerte par les partenaires de la coopération Sud-Sud, en tant que source complémentaire de flux de ressources, et de la mettre en évidence à la fois dans la quantification des flux d'aide pour le commerce et l'évaluation de l'impact;

- e) L'accès aux ressources de l'aide pour le commerce repose sur l'intégration du commerce dans les stratégies nationales et régionales de développement. Néanmoins, on s'est inquiété du fait que ce processus et la réponse des partenaires de développement aux besoins exprimés restent ambigus, en partie parce que les pays ont des difficultés à élaborer des projets susceptibles d'être financés à partir de leurs plans nationaux de développement. Il faut à la fois préciser et examiner les mécanismes et les résultats. À cet effet, d'aucuns ont estimé que la création d'un fonds dédié favoriserait plus de transparence. D'autres ont souligné que l'objectif de l'Initiative était d'améliorer les mécanismes existants, notamment grâce à un suivi mondial, régional et national;
- f) Les actuels mécanismes d'examen sont concentrés aux niveaux mondial et continental. Il est nécessaire de les compléter par un suivi national et régional. Les participants ont rappelé que c'étaient aux niveaux national et régional que se définissait l'étendue de l'aide pour le commerce et c'étaient donc à ces mêmes niveaux qu'il convenait d'examiner cette aide pour en comprendre l'utilité;
- g) Le suivi et l'évaluation de l'aide pour le commerce sont en constante évolution. Des problèmes de causalité, d'attribution et de retard compliquent la conception et la mise en œuvre des méthodes d'évaluation. Si des études actuelles montrent des liens positifs entre l'aide pour le commerce et les principaux paramètres de la performance commerciale, elles ont cependant un caractère préliminaire et général. On manque de données issues d'études de pays ou de régions pour évaluer les résultats positifs préliminaires provenant d'études menées à l'échelle mondiale et macroéconomique;
- h) Les ensembles de données pertinentes sont incomplets, tant du point de vue des périodes considérées que du choix des indicateurs. Les objectifs exprimés dans les stratégies nationales ou les plans régionaux de développement ne se fondent pas, pour la plupart, sur des approches de gestion axée sur des résultats en matière de développement. Il y a fort peu d'indicateurs appropriés pour mesurer les objectifs commerciaux;
- i) Les États membres se sont dits préoccupés par le fait que le suivi et l'évaluation se fondent sur les cadres de responsabilisation des pays de l'OCDE. Des craintes se sont fait jour de voir le suivi et l'évaluation peser trop lourdement sur des administrations nationales déjà trop sollicitées et qui devraient bénéficier d'une assistance appropriée pour faire face aux besoins et aux coûts du suivi et de l'évaluation. Il convient aussi de renforcer les capacités des CER en matière de suivi et d'évaluation;
- j) Des études mettent en évidence des problèmes concernant le lien entre l'aide pour le commerce et les résultats escomptés. Les interventions peuvent résoudre les contraintes immédiates du côté de l'offre, mais les résultats voulus peuvent ne pas être atteints en raison d'autres contraintes (par exemples, d'autres obstacles réglementaires ou non commerciaux, les problèmes d'infrastructures, etc.). Il a été souligné qu'il manquait un « juste milieu » entre les interventions et les résultats;
- k) Les évaluations en cours ne tiennent pas compte, pour la plupart, des incidences commerciales. Elles concernent généralement des projets, des programmes et des donateurs pris isolément. Les points de vue des États membres et des CER sur l'alignement de l'aide pour le commerce, sa pertinence et son efficacité ne sont pas pris

en compte. Il faudrait s'efforcer d'améliorer le cadre de responsabilisation mutuelle de l'aide pour le commerce, afin de faire entendre la voix des États membres et des CER;

- l) Pour surmonter les difficultés mentionnées, deux mesures ont été préconisées: d'une part, intégrer la gestion axée sur les résultats en matière de développement dans les plans de développement nationaux et régionaux et, d'autre part, utiliser des études de cas afin de rassembler une quantité de données sur les résultats et les incidences de l'aide pour le commerce, en tenant compte des points de vue des États membres et des CER. Il est nécessaire de compléter les approches mondiales par des données régionales et nationales;
  - m) Le manque de coordination des politiques des CER et de coopération stratégique entre celles-ci et les donateurs affecte l'allocation effective de l'aide pour le commerce à des projets d'intégration régionale qui pourraient nettement améliorer le commerce intra-africain;
  - n) L'aide pour le commerce destinée à l'infrastructure ne vise pas suffisamment les problèmes d'infrastructures maritimes que connaissent les petits États insulaires en développement et les PMA qui sont tributaires du développement de corridors maritimes.
8. À l'issue de nos délibérations, nous sommes convenus des recommandations suivantes:
- i) Les partenaires de développement sont instamment priés d'allouer davantage d'aide pour le commerce aux petites économies africaines, afin de leur permettre de participer de plus en plus au système commercial mondial;
  - ii) Les États membres sont instamment invités à faire connaître leurs besoins en matière d'aide pour le commerce dans leurs stratégies nationales de développement et leur dialogue avec leurs partenaires de développement. Lesdits partenaires sont vivement encouragés à donner suite à leurs demandes, en facilitant le processus d'intégration grâce à l'intensification de leurs consultations avec les pays bénéficiaires. L'allocation de ressources au titre de l'aide pour le commerce devrait tenir compte des priorités nationales et régionales de développement;
  - iii) Il est instamment demandé aux États membres et aux CER de continuer à appuyer le processus d'intégration régionale en Afrique, en accordant la priorité à certains domaines, dont les infrastructures nécessaires au commerce et au transport (mise en place de réseaux routiers, de chemins de fer et de voies de navigation intérieure, modernisation des ports côtiers, corridors maritimes, recours aux systèmes de suivi des marchandises, aménagement de ports intérieurs/secs, utilisation des TIC et d'autres infrastructures, et renforcement des institutions de gestion des corridors). Les partenaires de développement sont exhortés à satisfaire ces besoins, en continuant à mobiliser davantage de ressources destinées à l'aide pour le commerce et à mieux les utiliser en appui aux processus d'intégration régionale. Il a été convenu que les processus d'intégration régionale devraient continuer à tenir dûment compte des besoins particuliers des pays sans littoral et des économies vulnérables, l'objectif premier étant de promouvoir le commerce intra-africain;

- iv) Le suivi et l'évaluation devraient prendre en considération l'influence croissante des partenaires émergents Sud-Sud. Les donateurs Sud-Sud devraient être pris en compte dans les recherches futures en la matière;
- v) Les États membres sont exhortés à mettre en place ou améliorer l'environnement propice qui encouragerait le secteur privé à renforcer son rôle et son efficacité dans le commerce intra-africain, ainsi que dans les échanges avec le reste du monde;
- vi) Il est demandé instamment aux États membres de mettre en place des mécanismes nationaux (au cas où ils n'en auraient pas) et d'augmenter leurs capacités avec l'aide des partenaires de développement, en vue d'assurer le suivi et la coordination des questions relatives à l'aide pour le commerce aux niveaux national, régional, continental et mondial;
- vii) Les États membres et les partenaires de développement sont encouragés à étendre le cadre de suivi et d'évaluation de l'aide pour le commerce, afin d'examiner les résultats et les effets obtenus aux niveaux national et régional. L'importance de l'Initiative ne pourra devenir manifeste, tant pour les États membres que pour les partenaires de développement, que lorsque les effets pourront être ressentis à l'échelle nationale et régionale;
- viii) Les experts ont insisté sur le fait qu'étant donné le renforcement en cours du cadre de suivi et d'évaluation de l'aide pour le commerce, les opinions des États membres et celles des CER devraient être entendues, comme le prescrivent les dispositions concernant l'obligation mutuelle de responsabilisation du programme relatif à l'efficacité de l'aide. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement de la collecte de données et des systèmes de statistiques commerciales dans les États membres et les CER, afin de faciliter l'évaluation de l'impact;
- ix) Les États membres, les CER et les partenaires de développement sont encouragés à recourir à la gestion axée sur les résultats en matière de développement pour définir les besoins du commerce dans les stratégies nationales de développement. Des cibles précises quantifiables pour les objectifs commerciaux devraient être définies dans les stratégies nationales et régionales. La nécessité de faire participer des pays partenaires à l'identification des indicateurs d'évaluation a été soulignée;
- x) Les États membres ont recommandé l'application d'une approche fondée sur l'étude de cas pour le suivi et l'évaluation, car elle leur permettrait, ainsi qu'aux CER, de donner leur point de vue sur l'alignement, la pertinence, l'efficacité et les incidences de l'aide pour commerce. Il est demandé à l'OMC et à l'OCDE de tenir compte de cette recommandation dans l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation de l'aide pour le commerce;
- xi) Les États membres sont instamment priés de conduire la planification, le suivi et l'évaluation de l'aide pour le commerce, en incluant toutes les parties prenantes participant aux activités nationales ainsi que les CER afin de garantir l'appropriation des programmes et projets d'aide pour le commerce. Ces évaluations doivent examiner la

façon dont cette aide contribue à la réalisation d'objectifs concrets, définis dans les stratégies nationales et régionales de développement;

- xii) Il est demandé au Centre africain pour les politiques commerciales de la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres institutions régionales, de renforcer et de partager leurs expériences et leur savoir-faire en matière de suivi et d'évaluation de l'aide pour le commerce. La CEA et la BAD, ainsi que les partenaires de développement, sont priés d'apporter leur appui aux États membres et aux communautés économiques régionales pour l'approche fondée sur l'étude de cas en ce qui concerne l'évaluation de l'aide pour le commerce;
- xiii) Les partenaires de développement sont instamment priés d'unifier les différents cadres et méthodes qu'ils utilisent en ce qui concerne l'aide pour le commerce, afin de faciliter la communication des données et l'évaluation des effets de cette aide;
- xiv) Il est demandé instamment à la Banque africaine de développement de maintenir le rythme auquel elle augmente le financement destiné à l'aide pour le commerce en Afrique, en parallèle à la récente augmentation de son capital;
- xv) Pour mieux exploiter l'aide pour le commerce aux niveaux national et régional, les États membres et les CER africains devraient chercher des moyens de faire intervenir des partenariats public-privé, qui tiennent compte des préoccupations et des intérêts du secteur privé;
- xvi) La tenue de réunions régulières sur l'aide pour le commerce, organisées par la CEA et ses partenaires pour examiner différentes questions, en cours ou naissantes, a été encouragée;
- xvii) Les communautés économiques régionales devraient davantage s'efforcer d'harmoniser et de coordonner leurs politiques externes communes, afin de mieux tirer parti des avantages offerts par l'aide pour le commerce pour des projets et programmes d'intégration régionale susceptibles d'être financés. À cet égard, une partie des ressources de l'aide pour le commerce devrait être réservée à la mise en place de la convergence et des consensus nécessaires des objectifs des politiques commerciales des CER.

9. Nous remercions le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la Commission économique pour l'Afrique d'avoir organisé et accueilli la réunion et l'atelier du Groupe d'experts.

**Fait à Addis-Abeba (Éthiopie), le 2 juin 2010.**